

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville d'Asbestos de tenue ce **14e jour du mois de août 2017**, Salle du Conseil, 124 rue Greenshields, à compter de 19 h 30. sont présents :

- monsieur le maire Hugues Grimard
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Est également présent :

- monsieur Georges-André Gagné, directeur général

Il est donc procédé comme suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2017-238

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec l'ajout des points suivants :

- 6.5 Souper bénéfice Aztèque-Nordik Blades
- 6.6 Contribution au Club de Lecture d'Asbestos

Adoptée

DEMANDE D'APPUI

2017-239

AUTORISATION AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DES SOURCE POUR L'OPÉRATION «COUP DE COEUR»

Suite à la demande du Centre d'Action Bénévole des Sources dans le cadre d'une activité de levée de fonds qui aura lieu le 20 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

D'AUTORISER le Centre d'Action Bénévole des Sources, dans le cadre de l'Opération «Coup de cœur », à poster des équipes de bénévoles qui recueilleront des dons aux intersections suivantes :

- Des routes 249 et Boulevard Coakley
- Boulevard Simoneau et de la 1ere Avenue

Adoptée

2017-240

APPUI À BELL CANADA DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉLIORATION DES SERVICES INTERNET À ASBESTOS

CONSIDÉRANT que les gouvernements fédéraux et provinciaux vont investir afin de fournir des connexions large bande de grande qualité dans les régions rurales et éloignées pour que celles-ci profitent de vitesses internet plus rapides;

CONSIDÉRANT que ces programmes vont aider à financer une nouvelle infrastructure de base afin de brancher des établissements comme les écoles et une partie du financement sera consacrée aux mises à niveau ainsi qu'à l'infrastructure du « dernier kilomètre » vers les foyers et les entreprises;

CONSIDÉRANT que Bell a déposé en avril 2017 un projet pour améliorer les services Internet à Asbestos et qu'il doit obtenir l'appui de la municipalité afin de bénéficier des programmes de subvention gouvernementaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos appuie le projet de Bell, et ce afin de faire bénéficier la population de services internet améliorés et de suivre l'évolution technologique.

Adoptée

2017-241

DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR « PLACE AUX JEUNES DES SOURCES 2017-2018 »

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QU'UNE somme de 500 \$ soit accordée par la Ville d'Asbestos et versée au Carrefour jeunesse-emploi du comté de Richmond. La contribution servira à la réalisation de deux activités, soient : les séjours exploratoires de Place aux jeunes et le colloque « Mon Avenir, Ma Région » édition 2017-2018. Que cette somme soit prise à même les fonds du tournoi de golf du maire. Cette contribution doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

2017-242

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ARÉNA

CONSIDÉRANT que les installations de l'Aréna Connie Dion datent de plus de 60 ans;

CONSIDÉRANT qu'une étude de mise à niveau a été réalisée pour l'aréna et que les travaux nécessaires pour cette mise à niveau se chiffrent à plusieurs millions de dollars;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos juge opportun de considérer la reconstruction complète de l'aréna;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos appuie les démarches du Centre récréatif d'Asbestos inc. pour obtenir des appuis financiers des différents paliers gouvernementaux.

Adoptée

2017-243

SOUPER BÉNÉFICE DES NORDIK BLADES

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyée par le conseiller Serge Boislard et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos remette un montant de 250 \$ à l'équipe de hockey les Nordik Blades pour l'organisation d'un souper bénéfice qui aura lieu le 26 août 2017. Cette somme sera prise à même les fonds du tournoi de golf du maire. Cette contribution doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

2017-244

PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ DU CLUB DE LECTURE

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos remette un montant de 250 \$ au Club de Lecture pour l'organisation d'une activité culturelle qui se tiendra le 19 octobre prochain. Cette somme sera prise à même les fonds du tournoi de golf du maire. Cette contribution doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

ADMINISTRATION ET FINANCE

2017-245

**LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN RESPONSABILITÉ CIVILE PRIMAIRE
DU REGROUPEMENT BÉCANCOUR POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2010 AU
1ER AVRIL 2011**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada sous le numéro DL0088-88 et que celle-ci couvre la période du 1er avril 2010 au 1er avril 2011;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 400 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville d'Asbestos y a investi une quote-part de 30 629 \$ représentant 7,66 % de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

5. LIBÉRATION DU FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à

chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur BFL Canada touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada pour la période du 1er avril 2010 au 1er avril 2011 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos demande que le reliquat de 230 259,53 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en oeuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire.;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1er avril 2010 au 1er avril 2011.

CONSIDÉRANT que l'assureur BFL Canada pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1er avril 2010 au 1er avril 2011.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Bécancour dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

Adoptée

2017-246

CROIX-ROUGE : PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION POUR L'ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos paie sa contribution 2017-2018 à la Croix-Rouge canadienne relativement à l'entente des services aux sinistrés, contribution au coût de 1 093,44 \$, soit 0.16 \$ per capita pour une population de 6 834 habitants.

Adoptée

2017-247

NOMINATION DE AUDREY TOUPIN COUTURE COMME PROCUREURE DE LA VILLE D'ASBESTOS À LA COUR MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que la Firme Monty Sylvestre s'est vu accorder le mandat de représenter la Ville d'Asbestos à Cour municipale d'Asbestos lors d'un appel d'offres en janvier 2017;

CONSIDÉRANT que l'avocat nommé en janvier pour représenter la Ville, Me Raphaël Garneau-Bédard, a quitté ses fonctions au sein de la firme Monty Sylvestre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos nomme Me Audrey Toupin-Couture à titre de procureur à la Cour municipale d'Asbestos. De plus, la Ville d'Asbestos nomme Me Karine L'Heureux afin d'agir en cas d'empêchement.

Adoptée

2017-248

NOMINATION DE PROCUREURS AUX POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES POUR L'ENTENTE RELATIVE À LA POURSUITE DE CERTAINES INFRACTIONS PÉNALES À LA COUR MUNICIPALE D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT le départ de Me Raphaël Garneau-Bédard à titre de procureur aux poursuites criminelles et pénales à la Cour municipale d'Asbestos;

CONSIDÉRANT la nomination de Me Audrey Toupin-Couture et de Me Karine l'Heureux à titre de procureurs en charge des dossiers de la Ville d'Asbestos à la Cour municipale d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos à la charge des dossiers du Directeur des poursuites criminelles et pénales

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos à la charge des dossiers du Directeur des poursuites criminelles et pénales dans le cadre de l'entente relatives à la poursuite de certaines infractions pénales à la Cour municipale d'Asbestos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos comme Me Audrey Toupin-Couture et Me Karine L'heureux à titre de Procureures aux poursuites criminelles et pénales à la Cour municipale d'Asbestos.

QUE vu son départ Me Raphaël Garneau-Bédard soit retiré des avocats agissants comme Procureur aux poursuites criminelles et pénales à la Cour municipale d'Asbestos;

QU'une copie de cette résolution soit transmise au Bureau des Affaires pénales du Directeur des poursuites criminelles et pénales.

Adoptée

TRAVAUX PUBLICS

2017-249

ACCEPTATION DU PLAN D'INTERVENTION REVISÉ

CONSIDÉRANT l'obligation de la Ville d'Asbestos de mettre à jour son plan d'intervention pour les réseaux d'eau potable, d'égout et de voirie. Le dernier plan datant de 2011;

CONSIDÉRANT que la firme Les Consultants SM inc. a préparé le plan d'intervention 2015 (RÉVISION AOÛT 2017) en conformité avec les paramètres énoncés par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) en cette matière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos adopte le plan d'intervention 2015 (RÉVISION AOÛT 2017) pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées et qu'il soit transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) tel que requis, conformément au Programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Adoptée

LOISIRS ET CULTURE

2017-250

INSTALLATION DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE À LA PISCINE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT la soumission de Barrikad systèmes de sécurité inc. pour l'installation de nouvelles caméras de sécurité à la piscine municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos mandate Barrikad Systèmes de sécurité inc. pour l'installation de 8 caméras à la piscine municipale et sur la rue Noël avec le module de transfert vidéo ainsi qu'un disque dur de 10 TO pour le système de caméra de l'Hôtel de Ville pour un montant de 4 639,42 \$ incluant les taxes applicables.

Adoptée

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION ÉMIS POUR LES MOIS DE MAI ET JUIN 2017

Le Conseil prend connaissance du rapport pour les mois de mai et juin 2017 préparé par le Service d'inspection, qui se détaille comme suit :

	Nombre de permis	Valeur déclarée	Cumulatif
Janvier 2017	9	839 500 \$	839 500 \$
Février 2017	10	119 000 \$	958 500 \$
Mars 2017	13	574 000 \$	1 532 500 \$
Avril 2017	44	265 700 \$	1 798 200 \$
Mai 2017	85	2 355 752 \$	4 153 952 \$
Juin 2017	18	138 850 \$	4 292 802 \$

2017-251

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - PROJET DE STATION-SERVICE ET COMMERCE BOULEVARD COAKLEY

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été adressée à la Ville d'Asbestos par les promoteurs d'un projet de station-service et de commerce à l'intersection des boulevards Coakley et Saint-Luc dans une lettre du 27 juin 2017;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et a émis un avis favorable;

CONSIDÉRANT qu'un avis de dérogation mineure a été publié dans le journal Actualité - L'Étincelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

QUE le Conseil municipal accepte la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et autorise la dérogation mineure telle que demandé.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Alain Marcoux adresse ses félicitations au Conseil municipal pour les différents projets en cour sur le territoire de la Ville d'Abestos.

Monsieur Marcoux trouve malheureux que les nouveaux médecins s'installent dans une clinique à St-Georges de Windsor. Il suggère aux membres du Conseil de mettre sur pied une séduction auprès des médecins.

Monsieur Hamel pose des questions concernant l'installation des réducteurs de pression. Il se questionne également sur les frais d'ouverture et de fermeture des entrées d'eau.

2017-252

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

QUE la présente séance soit levée à 20 h30.

M. Hugues Grimard, maire

**M. Georges-André Gagné, directeur
général**